EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : K009413146

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	06/03/2026	26148114

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

05/09/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069K190

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : Glandiers Est
Rue du Portugal
69720 SAINT - LAURENT DE MURE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 001K7015

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GE-507-MV (F)	04/02/2022	04/02/2022

Marque	Genre	Carrosserie
KARSAN	TCP	BUS

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
NLNC8EMLA10001763	M3

Type/CNIT	Énergie
M30KRNTC001M663	EL

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

123386

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

3.3.1.b.1.	MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (Droite, Gauche)
4.5.2.a.1.	RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
4.15.6.b.1.	CÂBLE DE CHARGE : Essai non réalisé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 68%
Efficacité par essieu : E1: 62% E2: 72%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 5% E2: 7%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 31%
Frein de secours :
Efficacité globale (≥ 25%) : global: 31%
Efficacité par essieu : E2: 52%
Déséquilibre (< 30%) : E2: 2%
Feux de croisement (-0,5% à -3%) : G: -2.1% D: -1.9% h: de 0,8 m à 1 m
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes